

Etaients présents :

Youen CARPO, Directeur du CHL de l'Île d'Yeu et de Noirmoutier – Vice-président
Dominique COLAS, Directeur du CHL du Penthièvre & du Poudouvre – Président de l'ANCHL
Florence FRIES, Directrice du CHL de Clermont L'Hérault et déléguée Occitanie
Franck HILTON, Directeur du CHL de Nivillac et délégué Bretagne
Brigitte REMMERY, Directrice du CH de Somain et déléguée Hauts-de-France
Valérie TENDRON, Chargée de communication ANCHL
Sylvie TOURNEUR, Directrice du CHL d'Yssingeaux et déléguée Auvergne-Rhône-Alpes

Excusés :

Bernadette MALLOT, Directrice du CHL d'Auxonne et déléguée Bourgogne-Franche-Comté
Céline MONTIGNY-FRAPY, Directrice du Pôle Gériatrique Nord Sarthe et déléguée Pays-de-la-Loire
Delphine URING, Directrice du CHL de Morteau et déléguée Centre-Val-de-Loire

Absents :

Thierry LOIRAC, Directeur du CHL de Sospel et délégué PACA
Valérie FRIOT-GUICHARD, Directrice du CHL de Mauléon et déléguée Nouvelle-Aquitaine

1. Projet de loi Ma Santé 2022 :

Dans le cadre de l'examen parlementaire du projet de loi de transformation et d'organisation du système de santé, l'ANCHL a mené un travail intense de sensibilisation des parlementaires et du Ministère :

- 05 février : envoi, aux députés rapporteurs de la mission sur l'organisation territoriale de santé, de la lettre ouverte adressée à Mme BUZYN + note sur l'égal accès aux soins
- 21 février : participation à la table-ronde sur les hôpitaux de proximité, organisée par le député Jean Carle GRELIER
- **04 mars : audition par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale (Députés RIST et MESNIER) (participant ANCHL M. LE DIEU)**

- 05 mars : participation à la table-ronde « Non à la casse de l'hôpital public », organisée par les députés du groupe La France Insoumise (participant ANCHL : Mme FRIES)
- **18 mars : diffusion des propositions d'amendements de l'ANCHL aux députés de la commission des Affaires sociales + Mme FONTANEL (Elysée) + M. BUBIEN (Ministère de la Santé) + communiqué de presse**
- **21 mars : diffusion des propositions d'amendements de l'ANCHL aux sénateurs de la commission des Affaires sociales**
- 22 mars : échange téléphonique avec M. Frédéric BIZARD (+ envoi de nos notes), économiste très souvent publié dans les Echos et fondateur de l'Institut Santé. Le Sénat avait demandé à M. BIZARD de produire des propositions dans le cadre d'un projet de loi bis. L'Institut de Santé prône une gouvernance des territoires. Les CHL et les HP sont un appui dans les territoires et permettent la coordination des acteurs sanitaires, médico-sociaux et libéraux....
- **03 avril : audition par A. MILON, Président de la Commission des Affaires sociales du Sénat, rapporteur dans le cadre de l'examen du projet de loi santé**
 - ↳ Sénateurs très à l'écoute ; très remontés contre les ARS et les GHT (perte de l'objectif initial)
- 03 avril : audition par les sénateurs du groupe La République En Marche
 - ↳ Sénateurs contre les ARS qu'ils proposent de rattacher aux Conseils régionaux ; très critiques vis-à-vis des GHT
- 23 avril : audition par la Comm. de l'Aménagement du territoire du Sénat
- **16 mai : diffusion aux sénateurs de la commission des affaires sociales du Sénat de 2 notes : participation des CHL et des HP aux GHT / propositions d'amendements**
- **22 mai : envoi à Mme FONTANEL – conseillère santé à l'Elysée et M. BUBIEN – directeur adjoint du Cabinet de Mme la Ministre de la santé, des notes relatives à la participation des CHL et des HP aux GHT / propositions d'amendements**

M. COLAS fait remarquer que l'ANCHL a été sollicitée à plusieurs reprises et de manière spontanée par les commissions parlementaires. Il salue la bonne écoute des rapporteurs, notamment lors des auditions au Sénat, par la Commission des Affaires sociales et par la Commission de l'Aménagement du Territoire.

L'action de l'ANCHL a été ciblée sur l'article 8 du projet de loi, relatif aux hôpitaux de proximité, ainsi que l'article 10, relatif aux groupements hospitaliers de territoire.

↳ **Propositions d'amendement de l'article 8**

➤ Proposition d'amendement du II de l'article 8 :

« II - En cohérence avec les projets de santé des communautés professionnelles territoriales de santé et avec le projet de santé de territoire ~~en coopération avec les structures et professionnels de la médecine ambulatoire, [...],~~ les hôpitaux de proximité : ».

➤ Proposition d'amendement du II 1° :

L'ANCHL souhaite que la notion de premier recours figure de nouveau dans le point 1°. Tout du moins, elle propose la modification de la formulation du point 1° : *« II - 1° ~~Apportent un appui aux~~ Coopèrent avec les professionnels de la santé de ville et aux autres acteurs de l'offre de soins pour répondre aux besoins de la population, notamment dans le cadre hospitalier nécessaire à ces acteurs pour y poursuivre la prise en charge de leurs patients lorsque leur état le nécessite ; ».*

➤ Proposition d'amendement du III :

« III - A ce titre, et de façon obligatoire, ils exercent une activité de médecine, offrent des consultations de diverses spécialités lorsque l'offre libérale dans le bassin de vie n'est pas suffisante pour répondre aux besoins de la population [...]».

➤ Il conviendrait de rajouter un cinquième paragraphe à cet article, redonnant une plus grande latitude aux hôpitaux de proximité, en leur donnant le même statut qu'aux Etablissements de Santé Privés d'intérêt collectif dans les GHT. Les centres hospitaliers locaux et les HP doivent être partenaires des GHT et non plus parties au GHT. Cf. note de l'ANCHL « Participation des Centres Hospitaliers Locaux et des Hôpitaux de proximité aux Groupements Hospitaliers de Territoire ».

↳ **Propositions d'amendement de l'article 10**

➤ Proposition d'amendement du I

~~« 3° Après le 4° du I de l'article L.6132-3 du code de la santé publique, est inséré un 5° ainsi rédigé : « 5° La gestion des ressources humaines médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques, en cohérence avec la stratégie médicale du groupement élaborée avec le concours de la commission médicale de groupement ; »~~

Ajout au II de l'article L6132-3 du Code de la Santé Publique : *« L'établissement support du groupement hospitalier de territoire peut gérer pour le compte des établissements parties au groupement par délégation expresse de ceux-ci, les ressources humaines médicales, odontologiques, pharmaceutiques et maïeutiques, en cohérence avec la stratégie médicale du groupement élaborée avec le concours de la commission médicale de groupement, des équipes médicales communes, la mise en place de pôles interétablissements tels que définis dans la convention constitutive du groupement ainsi que des activités administratives, logistiques, techniques et médico-techniques. ».*

Sur la réforme des hôpitaux de proximité, l'ANCHL participe activement aux réunions organisées par la DGOS :

- comités de concertation : Mme REMMERY était présente aux deux dernières réunions. Ce seront les ARS qui décideront de la labellisation des établissements. La base du volontariat, adoptée avec la réforme de 2016, sera abandonnée.

- groupes de travail des établissements pilotes (dont le CHL d'Yssingaux) sur la gouvernance et sur les missions

2. Etude CNEH

Le CNEH a remis en avril, les résultats de l'étude commandée par l'ANCHL, sur la participation des CHL dans les GHT. Résultats consultables sur le site web de l'ANCHL. Les éléments saillants ont permis d'enrichir la note relative à la participation des CHL dans les GHT.

Les membres du Conseil d'administration met fin à leur prestation (solde de 16 000 €).

3. Relations avec la Fédération Hospitalière de France

En cette période d'examen du projet de loi santé, la divergence de positionnement sur les GHT, entre la FHF et l'ANCHL, est tangible. Cette divergence a notamment pu être constatée lors du dernier CA de la FHF, avec les prises de paroles de Mme RIET – déléguée générale FHF, prônant le GHT et de M. COLAS, dénonçant les menaces que représentent les GHT pour la proximité et préconisant le statut d'établissement partenaires pour les CHL et les HP dans les GHT.

Franck HILTON relate la situation avec la FHF Bretagne : lors de l'élection du nouveau bureau il y a quelques semaines, les CHL ont été évincés. Ayant perdu leurs sièges, ils ne seront plus représentés. Pour M. HILTON, la FHF Bretagne se concentre sur les établissements support de la région. Il précise que de plus en plus d'EHPAD se retirent de la FHF et se questionne sur l'intérêt de rester au sein de la Fédération.

Dominique COLAS indique qu'il fera remonter ces problématiques au prochain CA de la FHF : la représentation des CHL et des HP de plus en plus marginale dans les régions et le manque accru de concertation locale.

4. Lettre de l'AGHL

A travers une lettre reçue le 26 mars dernier, l'AGHL émet le souhait de créer une fédération des hôpitaux de proximité, qui se substituerait aux deux associations.

Cette proposition reçoit un accueil plutôt favorable des participants du CA.

La collaboration des médecins et des directeurs au sein d'un organisme de représentation unique a un intérêt certain. L'adhésion serait ouverte aux Présidents de CME ou leur représentant médical de la CME (libéraux ou salariés), et aux directeurs d'établissements ou leur représentant.

La mise en place de deux collèges (médecins / directeurs) est avancée. Le risque pour M. COLAS est sur certains sujets, comme la gouvernance des CHL et des HP, la rupture de positionnement entre les deux collèges. La solution évoquée serait la création d'une association et non d'une fédération, avec parité des sièges au Conseil d'administration et avec une présidence tournante tous les deux ans. Cette question sera approfondie après le passage de la loi de réforme du système de santé, débattue et soumise au vote lors de l'Assemblée générale extraordinaire de fin d'année.

Saint Pourçain, le 19 mars 2019



ANCHL
Monsieur Dominique COLAS
13 Rue du Jeu de Paume
22400 Lamballe

Objet : « Fédération des hôpitaux de proximité »

Bonjour Dominique,

Je t'écris ce courrier afin de voir si nous pourrions réfléchir ensemble, nos deux associations l'ANCHL et l'AGHL, à la possibilité de créer une fédération des hôpitaux de proximité.

L'assemblée générale de l'AGHL m'a donné mandat afin de réfléchir avec votre association sur la création de cette fédération car nous pensons que ce type d'organisation pourrait nous apporter un supplément de prise en compte par les autorités et une meilleure organisation tout en conservant notre autonomie.

Avec la nouvelle loi Ma Santé 2022, ces établissements vont être plus nombreux, il existera donc des établissements qui n'auront pas du tout le même mode de fonctionnement que les ex hôpitaux locaux et il faudra les amener à intégrer nos objectifs.

Il nous semble important de sensibiliser la nouvelle génération de professionnels de santé sur la mixité de travail et leur faire des propositions dans ce sens et dans un accompagnement coordonné.

Le fait d'avoir une fédération pourrait également faire venir de nouvelles organisations professionnelles, jusque là inconnues telles que des organisations de professions paramédicales.

Pourrait-on réfléchir ensemble à une nouvelle modalité de défense du concept d'un hôpital en lien étroit avec la ville dans un territoire de proximité ?

Merci pour ta réponse.

Bien cordialement.

Christian de Gaye,
Président AGHL

5. Point d'avancement sur l'organisation du colloque

Valérie TENDRON annonce que le colloque annuel des CHL se déroulera le vendredi 6 décembre, au sein de l'EHESP de Rennes. La thématique retenue sera « Loi Ma Santé 2022 : quelles conséquences pour les CHL et les HP ? ».

6. Bilan financier



20/05/2019

SITUATION DES COMPTES COURANTS

COMPTES BANQUES	
<i>CREDIT AGRICOLE MURAT</i>	
Situation au 31/12/2018	13 443,84 €
Recettes 2019	11 700,00 €
Dépenses 2019 (au 17/05/2019)	3 840,06 €
Dépenses 2018 (au 17/05/2019)	124,85 €
Situation au 17 MAI 2019	21 178,93 €

<i>CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE</i>	
Situation au 31 décembre 2018	0,01 €
Opérations internes	- €
Recettes 2019	- €
Situation au 17 MAI 2019	0,01 €

COMPTE LIVRET	
<i>CREDIT AGRICOLE MURAT</i>	
Situation au 31 décembre 2018	154 052,20 €
Intérêts	309,77 €
Opérations internes 2019	
Situation au 17 MAI 2019	154 361,97 €

LIVRET A	
<i>CREDIT AGRICOLE MURAT</i>	
Situation au 31 décembre 2018	80 425,54 €
Intérêts	603,19 €
Opérations internes 2019	
Situation au 17 MAI 2019	81 028,73 €

Disponibilités totales au 17 MAI 2019	256 879,40 €
--	---------------------

Etat bancaire compte courant au 17 MAI 2019 21 178,93 €

Solde bancaire réel compte courant au 17/05/2019 21 178,93 €

Solde bancaire prévisionnel compte courant au 17/05/2019 22 278,93 €

Chèques non débités au 31/12/2019

Chèques adhésions 2019 non encaissés

1 100,00 €

SOLDE PREVISIONNEL au 17/05/2019

7. Campagne d'adhésion 2019

Les appels à cotisation 2019 ont été envoyés courant avril. A ce jour, 66 adhésions enregistrées. Mme TENDRON indique que les relances seront effectuées en juin.

8. Points divers

- Participation au congrès de la Fédération Internationale Hospitalière

Comme chaque année, Dominique COLAS participe au congrès de la Fédération Internationale Hospitalière. Pour l'édition de novembre 2019, le congrès se tiendra au Sultanat d'Oman, au Sud de la Péninsule d'Arabie. Les années précédentes, Dominique COLAS avait été sollicité afin d'intervenir sur des présentations relatives aux hôpitaux de proximité. Cette année, lui est proposée la présidence d'une session entière sur les rôles extrahospitaliers des hôpitaux de proximité.

- Présidence de l'ANCHL :

En fin de séance, Dominique COLAS annonce qu'il remettra son mandat de Président de l'ANCHL en fin d'année 2019, en raison de son départ à la retraite en 2020. L'appel à candidature est donc à prévoir.